

Que se passe-t-il quand on a été en contact avec une personne malade du Covid-19 ?

11 septembre 2020

Si l'on a été en contact avec une personne testée positive au Covid-19, il est recommandé, pour se protéger et protéger les autres, de suivre les consignes suivantes :

s'isoler,

réaliser un test en suivant les indications données par l'Assurance Maladie,

surveiller son état de santé.

POURQUOI S'ISOLER ?

L'isolement est recommandé pour éviter de contaminer ses proches et d'autres personnes même quand on n'a pas de signes de la maladie. En effet, il est possible d'être contagieux 48 heures avant l'apparition des signes, ou encore d'être infecté sans avoir de signes de la maladie. L'isolement permet ainsi d'éviter de contaminer ses proches sans le savoir et de mieux contrôler l'épidémie.

QUAND PASSER LE TEST ?

Le test est réalisé à partir d'un prélèvement nasal (dans le nez). Il n'y a pas besoin d'ordonnance : l'Assurance Maladie informe directement les laboratoires qui peuvent réaliser le test et il suffit à la « personne contact » de présenter un document d'identité qui permettra au laboratoire de retrouver son nom au sein du répertoire des personnes contact. Le test est pris en charge à 100 %.

Le moment où il faut passer le test dépend des situations.

Si l'on a des signes de la maladie

Si l'on présente des symptômes ou si les symptômes apparaissent pendant les 7 premiers jours de l'isolement, il faut se faire dépister immédiatement et rester isolé jusqu'au résultat du test.

Si l'on n'a pas de signes et que l'on vit sous le même toit que la personne malade

Même si l'on ne présente pas de symptômes, si l'on partage le domicile d'une personne malade, on doit faire un test tout de suite.

Si l'on n'a pas de signes mais que l'on ne vit pas sous le même toit que la personne malade

Si l'on ne présente pas de symptômes, on doit rester isolé et attendre au moins 7 jours après le dernier contact avec la personne malade avant de faire le test. Il est inutile de le faire avant cette date car s'il est réalisé trop tôt, il peut être négatif même si vous êtes infecté (phase d'incubation). Une fois le test réalisé, on doit rester isolé jusqu'au résultat.

TEST POSITIF OU TEST NÉGATIF : QUE FAIRE ENSUITE ?

Si le résultat du test est positif

Si le test est positif, il faut prendre contact avec son médecin et suivre ses consignes. La personne doit rester isolée et surveiller son état de santé. L'Assurance Maladie va l'appeler pour identifier les personnes avec qui elle a été en contact rapproché sans masque (personnes vivant sous le même toit, collègues de bureau...).

L'isolement doit durer au moins 7 jours et s'arrêter après disparition des derniers symptômes, et au plus tôt 48 heures après la disparition de la fièvre.

La fin de la période d'isolement doit s'accompagner, durant les 7 jours pleins suivants, du port du masque chirurgical et du strict respect des mesures barrières et de la distanciation physique.

Pour les cas confirmés asymptomatiques, l'isolement de 7 jours pleins débutera à partir du jour du prélèvement positif. En cas de survenue de symptômes, la période d'isolement devra être rallongée de 7 jours à partir de la date d'apparition des symptômes.

Si le résultat du test est négatif

Les membres du foyer qui ne sont pas séparés du cas doivent rester en isolement jusqu'à la guérison du malade et encore 7 jours pleins ensuite.

Chez une **personne contact à risque**, la période d'isolement est de 7 jours pleins en cas de test RT-PCR négatif à 7 jours du dernier contact avec le cas.

Qui contacter ?

Pour toute question sur son état de santé, il faut appeler directement son médecin. Si l'on est seul ou inquiet, on peut contacter le 0800 130 000 (appel gratuit). Pour les démarches auprès de l'Assurance Maladie, les services en ligne sont à privilégier en cette période de crise sanitaire.

Documents utiles

[Fiche "Je limite la transmission du virus" - Santé publique France](#)
Formulaire - PDF, 127.83 Ko

[Fiche "J'ai été en contact avec une personne malade du Covid-19" - Santé publique France](#)
Formulaire - PDF, 169.07 Ko

[Fiche "J'ai les signes du Covid-19" - Santé publique France](#)
Formulaire - PDF, 131.21 Ko

Cet article vous a-t-il été utile ?

OUI

NON